

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY

Date de la convocation : 15 mars 2024

Afférents au CM : 11

Présents : 7

Votants : 9

**SÉANCE DU 29 MARS 2024**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 29 mars 2024, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

**PRÉSENTS :** Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Jonathan JACQUET, Hubert COUDOUR, Delphine JACQUET

**POUVOIRS :** Mireille BROTTES représentée par Hubert COUDOUR, Ophélie BERNARD représentée par Aurélie THOMAS

**ABSENT :** Clément VERNIN

**SECRÉTAIRE :** Carole PALLANCHE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération numéro DE\_015\_2023 du 6 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 ;

Vu le Compte Financier Unique, présenté par Madame Carole PALLANCHE, 2<sup>ème</sup> adjointe ;

MONTBRISON

Date de réception de l'AR: 02/04/2024

042-214200354-DE\_009\_2024-DE

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Cezay
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix pour : 9


Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

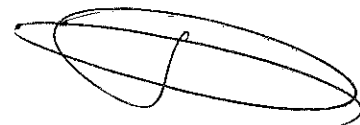
Résultat : adoptée

À Cezay, le vendredi 29 mars 2024

La 2<sup>ème</sup> adjointe, Carole PALLANCHE



La Secrétaire, Carole PALLANCHE



MONTBRISON

Date de reception de l'AR: 02/04/2024

042-214200354-DE\_009\_2024-DE